



SNUipp.FSU

Quel avenir pour les ZEP ?

En 1981 se mettaient en place les premières zones d'éducation prioritaire, basées sur le principe de donner plus à ceux qui ont le moins. Principe partagé par les enseignants et le SNUipp. Des équipes, des écoles se sont investies, ont innové, ont agi pour des moyens supplémentaires... Plusieurs plans de relance se sont depuis succédés : création des REP, contrats de réussite... Ces dernières années, c'est le silence, voire l'abandon des ZEP. Il aura fallu la crise des banlieues pour que le Ministre de l'éducation fasse des annonces... sans aucune concertation. Pensées essentiellement pour les collèges, elles privilégient l'approche individuelle de la difficulté scolaire et abandonne toute prise en compte de la réalité des territoires. Ces mesures visent à concentrer les moyens, par redéploiement, sur 220 collèges « ambition réussite ». Bourses aux mérites pour les meilleurs, dérogation à la sectorisation, aide aux devoirs... sans compter d'autres mesures concernant la lecture ou l'apprentissage à 14 ans sont autant de pièces d'un puzzle qui renoncent à faire réussir aussi les élèves de ZEP. Par ailleurs, elles renforcent la contractualisation et la dérèglementation pour les élèves comme pour les personnels et risquent de renforcer la ghettoïsation. L'expérience des équipes, les études sur les ZEP ont montré que les conditions de la réussite des ZEP existent. Pourtant les dernières annonces n'en portent pas la trace.

Le SNUipp propose aux enseignants de se réunir et de se mobiliser dès à présent pour que l'école en ZEP soit celle de la réussite de tous. Il organise avec les syndicats de la FSU des assises de l'éducation prioritaire le 8 mars prochain afin de porter les propositions nécessaires pour une véritable relance des ZEP.



Cachez cette difficulté scolaire...

Une des rares mesures concernant l'école primaire consiste à rendre obligatoires et gratuites les études du soir en CE2, CM1, CM2. Ateliers ou heures d'aide méthodologique, aménagement du temps périscolaire font partie depuis longtemps des projets mis en place dans les ZEP. Pour autant comment croire que l'on peut traiter la difficulté scolaire essentiellement ailleurs qu'à l'école? Cela participe de la même logique qui laisse croire qu'il faut aider chaque enfant isolément, sans intervenir sur le contexte, sans mettre en place d'autres fonctionnements pour, dans un cadre collectif, dépasser les obstacles à la réussite. Une autre politique éducative serait plus coûteuse, plus exigeante, plus questionnante par rapport aux inégalités scolaires et de la société.

Le plan de cohésion sociale Borloo a défini les "Dispositifs de Réussite Educative" (DIRE). Ces dispositifs concernent les enfants en "situation de fragilité", scolaire ou sociale, de 2 à 16 ans en ZUS ou en ZEP. Il s'agit de proposer une aide hors temps scolaire : soutien scolaire, orthophonie, psychothérapie... ou éventuellement une aide à la famille (logement, soins, aide financière). Le cadrage national du contenu des actions est très lâche, l'initiative est laissée au terrain (principalement les collectivités locales) : cela ne garantit pas la mise en place partout, cela donne des prises en charge aux contenus très divers par rapport aux besoins. Enfin, la reconduction du financement, assuré pour une part par des redéploiements de crédits de la politique de la ville, n'est pas garantie.

Les enseignants et les personnels des services sociaux sont en première ligne pour procéder au "repérage" de ces enfants, afin de leur proposer un Projet de Réussite Educative (à ne pas confondre avec le PPRE de la loi Fillon). La diffusion sans contrôle et l'utilisation de telles listes à l'extérieur de l'école posent le problème de la confidentialité et de la stigmatisation des élèves ainsi que de leur famille, la CNIL y est fortement défavorable, les enseignants et directeurs des écoles sont vigilants. Les mêmes précautions que dans le cadre scolaire, notamment en direction des familles, sont à respecter.

Les principales mesures De Robien pour l'Education prioritaire

- Nouvelle géographie des établissements avec trois niveaux différents :

EP1, collèges « ambition réussite » et écoles de leur secteur où se concentrent « des difficultés sociales et scolaires ».

EP2, « zone urbaine moins sensible recevant les moyens actuels »,

EP3 regroupant des ZEP/REP appelés à sortir du dispositif de l'Education prioritaire en 3 ans.

- Une organisation « réseau de réussite » formé par le collège et les écoles de secteur sera mise en place

- Evaluation de la lecture et de l'écriture mise en œuvre au CE1.

- Etudes accompagnées obligatoires à partir du CE2 4 fois par semaine

- Création de 3000 assistants pédagogiques pour l'aide aux devoirs et au soutien scolaire dans le premier et second degré

- 1000 enseignants affectés aux collèges « ambition réussite » .

- Développement des écoles ouvertes : accueil des élèves pendant les vacances scolaires, création d'internats de réussite éducative (25 en 2006)

- Rendez-vous trimestriels avec les parents, guide à l'accompagnement de la scolarité, salle aménagée pour les accueillir

- Renforcement du rôle de l'inspection notamment en direction des jeunes enseignants

- Augmentation du nombre de bourses au mérite, dérogations de carte scolaire pour les meilleurs élèves.

- Chaque élève bénéficiera d'un ordinateur et de l'accès à une liaison Internet.

Premiers commentaires

Financièrement le "plan" est assuré entièrement par redéploiement. Ces mesures ne constituent pas des engagements financiers nouveaux :

Les assistants pédagogiques sont en fait une affectation particulière de personnels dont le recrutement était prévu.

Les 1000 postes d'enseignants du second degré sont "prélevés" sur l'horaire dû à l'ensemble des élèves de cinquième et quatrième. Des enseignants du premier degré pourraient être affectés « en détachement » mais les modalités ne sont pas arrêtées.

La "concentration" des moyens sur 250 collèges et les écoles du secteur, dans les conditions du plan

annoncé, signifie l'abandon de certains ZEP/REP. Sur quelle base, le ministère entend-il réduire de plus de 75% le nombre de collèges actuellement labellisés? Quels seront les moyens pour ceux classés en EP2? Combien seront condamnés à sortir du dispositif sous trois ans (EP3)?

Dans l'ensemble, le dispositif est recentré sur le collège et vers l'individualisation de la situation des élèves comme des parents. On n'y trouve pas les moyens de la transformation du fonctionnement de l'école attendus : temps de concertation, scolarisation des enfants de moins de 3 ans, maîtres surnuméraires, accompagnement des équipes, formation ...

Parents responsables, parents coupables ?

Les mesures sur les ZEP prévoient une "école de parents" : salle aménagée, alphabétisation, rencontres, permanences, ... "dans toute la mesure du possible"...

et en cas de carence de l'autorité parentale, dans le cadre de la loi sur "l'égalité des chances", un contrat de responsabilité parentale. Si les parents refusent de le signer ou ne le respectent pas, ils verront le versement des allocations familiales suspendu. Cette mesure est largement contestée par des associations familiales, des ONG, la FCPE et le conseil d'administration de la CAF et des Conseils généraux. Il convient en effet d'interroger l'efficacité d'une telle mesure. En effet, loin d'aider les familles qui cumulent bien des difficultés, elle constitue un handicap supplémentaire. Elle acte la responsabilité de la famille dans l'échec.

La place des parents est évidemment importante dans l'éducation et la scolarité de leurs enfants. Comment permettre aux équipes dans les écoles de les associer pleinement? Quelle formation pour cet objectif? Avec quel temps? réellement. Pour cela il faut avant tout du temps !

L'école commence dès la maternelle

L'intérêt de la scolarisation à l'école maternelle et dès le plus jeune âge, notamment pour les enfants des milieux les plus défavorisés est largement démontré. Pourtant l'école maternelle est la grande absente des propositions du ministre, qui se contente de rappeler son rôle essentiel dans la construction du langage et qu'il faut faire parler tous les enfants chaque jour. Dans les faits, la scolarisation des moins de 3 ans chute dans toutes les académies : il est passé en dix ans de 35,5% à 26,1%. En Seine-Saint-Denis, par exemple, il était de 20% en 2000 il est de 8% aujourd'hui. La construction du langage est en effet déterminante pour l'ensemble des apprentissages, pour prévenir la difficulté scolaire et on sait combien les inégalités sociales/scolaires pèsent dans ce domaine. D'où l'importance, dans les zones prioritaires de tout mettre en oeuvre pour assurer des situations d'apprentissage, d'appropriation du langage (effectifs, formation). L'école maternelle a aussi un rôle pour nouer le lien entre école et famille sur d'autres bases que celles- stigmatisantes et culpabilisantes- proposées par le ministre.

La scolarisation des moins de 3 ans doit donc être un objectif majeur de l'éducation prioritaire. Il est urgent d'offrir la possibilité de scolariser les enfants dès 2 ans en ZEP et d'ouvrir les classes nécessaires C'est une mesure essentielle dans le cadre d'une politique d'éducation prioritaire.

Chiffres de 2004 - 2005 :

Source : repères et statistiques édition 2005
Direction de l'évaluation et de la prospective

707 ZEP, 809 REP
7115 écoles (13.9% de l'ensemble des écoles) et 1100 collèges (21.2% de l'ensemble des collèges), dont 10% en rural et villes isolées.
Un élève sur cinq est en ZEP

Moyens supplémentaires :
effectifs : 21.9 par classe contre 23.5 hors éducation prioritaire (1.6 élèves de moins)

Résultats des élèves

Le résultat des évaluations à l'entrée en 6ème en mathématiques et en français montre un différentiel de - 10 points pour les élèves issus de l'éducation prioritaire dans chacune des deux disciplines. L'âge et l'origine sociale sont les deux variables les plus liées aux taux de réussites. Or en ZEP, 64% des élèves ont des parents ouvriers ou inactifs contre 38% ailleurs. Au regard de cette proportion, le résultats des évaluations CE2 de 2004 est significatif (tableau ci dessous).

résultats nationaux		cadres, prof. libérales		ouvriers		inactifs	
français	maths	français	maths	français	maths	français	maths
73,53	69,47	80,26	79,96	68,48	64,1	67,58	63,96

Redoublements

(élèves entrés au CP en 1997) : 41% des élèves ayant redoublé en élémentaire ont des parents « inactifs » et 25% des parents ouvriers : ces deux dernières catégories représentent donc 66 % des redoublants.

Etat de santé des élèves

(en 2001 - 2002)
Une enquête conduite par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale a été réalisée auprès d'enfants scolarisés en CM2.

	% d'élèves	en ZEP	hors ZEP
enf. ayant 2 caries non soignées	8,1	15,2	7,3
enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
enfants souffrant d'obésité	4,1	7	3,6

Les enseignants

64 500 enseignants second degré, 57 000 enseignants du premier degré exerçant en ZEP bénéficient de l'indemnité de sujétions spéciales-ZEP, soit 1097,04 € par an.

80 % des départements ont adopté dans leur barème une bonification incitative pour les opérations de mouvement.

Les enseignants de ZEP sont plus jeunes et moins « anciens » dans les établissements : l'Insee estime que les salaires moins élevés de ces enseignants compensent le surcoût des ZEP.

Les politiques de ZEP ont-elles échoué ?

Ces dernières années, plusieurs études ont dressé un bilan des politiques des ZEP menées depuis près de vingt-cinq ans. Très médiatisé et paru en septembre 2005, le rapport de l'INSEE finalisé en 2003 précise que celle-ci « n'a eu aucun effet significatif sur la réussite des élèves ». Ainsi, elle démontre que « s'il y a eu des gains dans certaines zones, ils ont été compensés par des détériorations dans d'autres ». Parmi les raisons de ces résultats contrastés, la faiblesse et la mauvaise optimisation des moyens alloués aux ZEP « qui n'ont conduit à diminuer le

nombre d'élèves par classe qu'assez peu et lentement ».

Selon l'étude, une des solutions passerait par une réelle augmentation des moyens.

En 1997, déjà, un rapport de l'IGEN, le rapport Moisan-Simon notait que les résultats des élèves variaient de façon importante d'un établissement à l'autre, l'origine sociale ne pouvant justifier à elle seule des écarts aussi importants. L'étude précisait néanmoins qu'« une évaluation de la pertinence des politiques de ZEP dans son ensemble supposait de pouvoir mesurer

les résultats si les ZEP n'avaient pas existé ».

Enfin, plus proche de nous, un rapport de l'Inspection générale d'octobre 2005 conclut sur « la valeur ajoutée des ZEP supérieure par rapport aux autres établissements quand on compare les résultats constatés aux résultats attendus. D'une manière générale, ces études reprennent une analyse de la DEP montrant que si il n'y a pas eu rattrapage pour les ZEP, l'écart ne s'est pas creusé non plus, alors que les inégalités sociales se sont, quant à elles, accentuées.

L'urgence pour les ZEP Les propositions du SNUipp

- abaisser les effectifs par classes
- développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans
- dégager du temps de concertation
- développer le travail en équipe
- développer le « plus de maîtres que de classes » dans les écoles
- améliorer la formation initiale et continue et l'accompagnement des équipes
- encourager les expérimentations pédagogiques en lien avec la recherche
- assurer le développement des relations avec les parents

Mais la difficulté scolaire, en ZEP comme ailleurs, exige des transformations sociales : création d'emplois, lutte contre les discriminations, aménagement du territoire et des zones déshéritées, mixité sociale, amélioration du logement, de la santé, accès à la culture...

Le partenariat avec les communes et les associations complémentaires de l'école constituent aussi des points d'appui à la politique de discrimination positive. Pour le SNUipp, toute mesure nouvelle doit aller dans le sens d'une exigence identique pour les élèves dans et hors ZEP.